



Association Générale des Étudiant.es du campus Notre-Dame-de-Foy
(AGENDF)

CAHIER DES POSITIONS SOCIOPOLITIQUES ET COLLÉGIALES

Eli Maheu, chargé.e de projet
Mis à jour 23 avril 2024

Table des matières

Préambule.....	i
Conventions typographiques.....	ii
Définitions et abréviations.....	ii
Codification	iii
Historique des modifications	iii
1.0 Affaires internes et institutionnelles	1
1.0 Engagements de l'AGENDF	1
1.1 Droits de la population étudiante	1
1.2 Services à la population étudiante.....	2
2.0 Affaires externes	2
2.0 Représentation étudiante	2
2.1 Affaires politiques en éducation	2
3.0 Réussite et accessibilité	3
3.0 Général.....	3
3.1 Finances.....	3
3.2 Conditions des stages.....	3
3.4 Santé mentale étudiante.....	4
3.5 Population étudiante internationale.....	4
3.6 Réussite éducative	4
4.0 Affaires sociétales.....	4
4.0 Égalité.....	4
4.1 Diversité sexuelle et de genre.....	4
4.2 Logement étudiant.....	5
5.0 Affaires environnementales.....	5
5.0 Développement durable et gestion des ressources.....	5
5.1 Transport.....	5
6.0 Positions retraitées	6
Positions à ajouter en blocs	6

Préambule

Le présent document constitue le *Cahier des positions sociopolitiques et collégiales* (CPSC) de l'Association Générale des Étudiant.e.s du campus Notre-Dame-de-Foy (AGENDF).

La rédaction de ce document est inspirée de la mise en page et des positions des cahiers de position de l'AGECC, l'ACSE, l'AELIÉS, l'AGED, l'AGEECLP, l'AGEEFEP, la CADEUL, la FAECUM, le MAGE-UQAC, le REECSH, la FECQ ainsi que plusieurs autres associations et regroupements étudiants.

Conventions typographiques

Définitions et abréviations

Adopté à la majorité signifie que la position a été adoptée avec demande de vote dont le résultat est sorti positif à la majorité, soit 50%+1;

Adopté à l'unanimité signifie que la position a été adoptée sans demande de vote, avec tout le quorum en accord;

AG désigne Assemblée Générale;

AGA désigne Assemblée Générale annuelle;

AGE désigne Assemblée Générale extraordinaire;

AGENDF désigne Association Générale des Étudiant.es du campus Notre-Dame-de-Foy;

Ajouté signifie que ces positions ont été ajoutées au cahier de positions dès sa création, mais que leur instance d'adoption n'a pu être retracée;

Association désigne l'Association Générale des Étudiant.es du campus Notre-Dame-de-Foy, sauf si le contexte indique autrement;

CA désigne le conseil administratif;

Campus désigne le centre d'étude collégial, son terrain ainsi que l'ensemble de ses installations;

CNDF désigne le Campus Notre-Dame-de-Foy;

Cotisations désigne le montant de la contribution que chaque membre verse à l'AGENDF à chaque session afin que l'association puisse subvenir à ses besoins;

CP désigne le conseil des programmes;

CX désigne le conseil exécutif;

Exécutant désigne tout membre du conseil exécutif tel que défini dans l'article 7 des Règlements Généraux de l'AGENDF;

FECQ désigne la Fédération Étudiante Collégiale du Québec. L'AGENDF est membre de cette fédération;

Modifiée signifie que la position a été modifiée lors de l'instance décrite par son code de référence;

Règlement désigne tout règlement corporatif de l'AGENDF;

Retirée signifie que la position a été retirée du cahier de position et se retrouve maintenant dans la section « Positions retraitées »;

Codification

Chaque position possède un numéro de référence unique ainsi qu'un code de référence.

Le numéro de référence est un numéro unique suivant l'ordre chronologique de l'ajout des positions à ce cahier des positions. Ce numéro ne change pas et ne peut être libéré et utilisé pour une nouvelle position advenant le cas que la première soit retraitée. Il permet entre autres de retrouver facilement une position peu importe le temps passé ou les modifications depuis son adoption.

Le code de référence permet de connaître les informations nécessaires sur l'adoption de la position, notamment la date et l'instance où elle a été adoptée ainsi que son emplacement dans le cahier de position. Ce code peut être remplacé ou modifié advenant une modification de la position ou un déplacement dans le cahier de position pour devenir la version la plus à jour.

Voici l'exemple d'une position qui aurait été adoptée à l'unanimité lors d'une Assemblée Générale le 24 avril 2024 et placée dans la section 6.1:

Numéro de référence *Position*

Code de référence (Type d'instance - Date - Emplacement dans les sections du CPSC)

CPSC-000 *Que l'AGENDF crée un exemple de position à des fins d'explications de la codification.*

Ajouté : AG-24.04.2024-6.1

Historique des modifications

Assemblée générale 6 mai 2015	Création d'un cahier de revendications de 13 positions
Assemblée générale 23 avril 2024	Mise à jour en tant que <i>cahier des positions sociopolitiques et collégiales</i> (CPSC), ajout de X positions et retrait de X positions

1.0 Affaires internes et institutionnelles

1.0 Engagements de l'AGENDF

~~CPSC-001 — Que l'AGENDF fasse la demande à la direction du Campus qu'il y ait formation d'un comité de consultation pour la rénovation de l'auditorium dans lequel l'AGENDF serait représenté en vue de la finale régionale de Cégep en spectacle ayant lieu à la session d'hiver 2014.~~

~~Ajouté : AG-06.05.2013-1.0~~

~~CPSC-006 — Que l'AGENDF réitère son engagement en ce qui concerne la rénovation de l'auditorium et qu'il utilise une partie des surplus budgétaires 2014-2015 pour ce faire.~~

~~Adopté : AG-06.05.2015-1.0~~

Que l'AGENDF s'oppose à toute forme de préjudices et discrimination.

Que l'AGENDF utilise la rédaction inclusive de façon complète (p. ex. étudiant et étudiante) ou condensée (p. ex. étudiant.e).

Que l'AGENDF effectue une mise à jour régulière de son Cahier des Positions selon les besoins.

Que l'AGENDF représente ses membres aux instances internes du CNDF auxquelles elle est appelée à participer.

Que l'AGENDF fasse preuve de la plus grande transparence envers ses membres.

Que l'AGENDF se renseigne auprès de sa population de sa population étudiante afin d'être au fait de leurs besoins, demandes et revendications, notamment par l'implantation d'une boîte à suggestions ou de sondages périodiques.

1.1 Droits de la population étudiante

L'AGENDF prône l'intégrité intellectuelle de la population étudiante.

L'AGENDF prône l'accès à des locaux et un matériel de classe adéquats et entretenus.

L'AGENDF prône l'accès au matériel de classe nécessaire à la formule du programme de l'étudiant.e, incluant mais n'étant pas limité à des prises électriques pour les programmes portables.

L'AGENDF supporte le droit des étudiants à un environnement accueillant, sain, sécuritaire, bienveillant et inclusif.

1.2 Services à la population étudiante

CPSC-008 Que l'AGENDF soit en faveur du maintien et de l'amélioration des services aux étudiants et étudiantes du Campus Notre-Dame-de-Foy.

Adoptée à l'unanimité : AG-06.05.2015-3.0-2

Que l'AGENDF soit en faveur de l'accès des services aux étudiants favorables à la réalité étudiante, incluant mais n'étant pas limité par des heures d'ouvertures des services prenant en compte les horaires de cours

L'AGENDF prône l'accès à un matériel des lieux communs adéquat, entretenu et en quantité suffisante selon les besoins, incluant mais n'étant pas limité aux micro-ondes et aux imprimantes.

Que l'AGENDF se positionne en faveur de toute initiative visant à prévenir et combattre l'insécurité alimentaire chez la population étudiante.

2.0 Affaires externes

2.0 Représentation étudiante

Que l'AGENDF représente ses membres lors des instances externes de groupes auxquels elle est affiliée ou appelée à participer, notamment la FECQ.

Que l'AGENDF entretienne des relations amiables avec les associations étudiantes des différents établissements d'enseignement supérieur, affiliées ou non à la FECQ.

Que l'AGENDF soit en faveur de la collaboration entre associations étudiantes sur des projets ou des campagnes touchant de façon positive ses membres ou étant en accord avec les positions adoptées par ses membres.

2.1 Affaires politiques en éducation

CPSC-002 Que l'AGENDF soit pour l'implantation d'un cours d'histoire obligatoire qui se substituerait à un cours complémentaire, tout en permettant aux étudiant(e)s d'avoir à son horaire un cours complémentaire additionnel sans frais.

Ajouté : AG-13.11.2013

~~CPSC-003 Que l'AGENDF soit pour l'uniformisation de l'histoire au secondaire dans l'ensemble du Québec.~~

~~Ajouté : AG-13.11.2013~~

~~CPSC-004 Que l'AGENDF soit en faveur d'une réforme l'enseignement de l'histoire au secondaire.~~

~~Ajouté : AG-13-11-13~~

CPSC-005 Que l'AGENDF soit contre le projet de BAC obligatoire de l'OIIQ.

Ajouté : AG-13-11-13

CPSC-007 Que l'AGENDF se positionne contre les mesures d'austérité prises par le gouvernement libéral actuel.

Adoptée à la majorité : AG-06.05.2015-3.0-1

L'AGENDF s'oppose à toute hausse des frais de scolarité.

L'AGENDF s'oppose à toute baisse de subventions, d'effectifs et de services en éducation aux établissements collégiaux privés subventionnés.

Que l'AGENDF soit en faveur d'une réforme de la formation générale au collégial afin que celle-ci soit mieux adaptée aux besoins des étudiant.e.s.

3.0 Réussite et accessibilité

3.0 Général

L'AGENDF prône la persévérance scolaire.

L'AGENDF prône l'accessibilité égale et universelle à l'éducation.

Que l'AGENDF soit en faveur du maintien et de l'amélioration des conditions d'études selon les différents programmes dans le but d'en augmenter la réussite.

Que l'AGENDF soit en faveur de l'accessibilité aux produits menstruels, notamment par la gratuité et la disponibilité dans les salles de bains.

3.1 Finances

Que l'AGENDF revendique le maintien et l'amélioration du programme d'Aide Financière aux Études (AFE) dans le but de favoriser l'accès et limiter l'endettement étudiant.

Que l'AGENDF revendique une plus grande admissibilité à l'Aide Financière aux Études (AFE).

3.2 Conditions des stages

CPSC-012 Que l'AGENDF prenne action dans le but que tous les stages de mise en application soient rémunérés au moins à la hauteur du salaire minimum en vigueur.

Adopté à l'unanimité : AG-25.10.2023-3.0-1

CPSC-013 Que l'AGENDF se positionne en faveur de la campagne Au Front pour la Rémunération menée par la FECQ et l'UEQ en faveur de la rémunération des stages.

Adopté à l'unanimité : AG-2023.10.25-3.0-2

3.4 Santé mentale étudiante

Que l'AGENDF se positionne en faveur de toute initiative visant à sensibiliser la population à l'importance et aux causes des problèmes de santé mentale.

Que l'AGENDF se positionne en faveur de toute initiative visant à favoriser l'accès aux services de soutien psychologique pour la population étudiante.

Que l'AGENDF informe sa population étudiante de toute initiative et services présents au CNDF en matière de prévention et d'intervention en santé mentale.

3.5 Population étudiante internationale

Que l'AGENDF revendique une meilleure intégration sociale de la population étudiante internationale.

Que l'AGENDF soit en faveur de l'ajout de services à la population étudiante avec pour but de les guider et les informer dans leurs démarches d'intégration.

3.6 Réussite éducative

4.0 Affaires sociétales

4.0 Égalité

CPSC-010 Que l'AGENDF se positionne contre le sexisme dans un optique féministe et qu'elle s'engage à sensibiliser ses membres en ce sens.

Adoptée à l'unanimité : AG-06.05.2015-3.0-4

4.1 Diversité sexuelle et de genre

CPSC-009 Que l'AGENDF se positionne contre l'homophobie et la transphobie et qu'elle pose des actions concrètes pour les combattre.

Adoptée à l'unanimité : AG-06.05.2015-3.0-3

Que l'AGENDF soit en faveur de l'installation de toilettes non-genrées tout en rappelant que les toilettes genrées sont tout aussi essentielles.

Que l'AGENDF réitère sa demande d'installation de toilettes non-genrées faite le 23 janvier 2018 auprès de la direction.

4.2 Logement étudiant

Que l'AGENDF soit en faveur de l'accroissement de l'offre et de l'accessibilité aux logements étudiants abordables.

Que l'AGENDF revendique une plus grande accessibilité au logement étudiant à proximité des établissements d'enseignement postsecondaires.

Que l'AGENDF revendique la diminution du coût de la vie pour la population étudiante, notamment par l'offre de logements abordables pour les étudiant.e.s en enseignement supérieur.

5.0 Affaires environnementales

5.0 Développement durable et gestion des ressources

CP-11 Que l'AGENDF prône le développement durable et qu'il pose des actions concrètes en ce sens et ce sur les trois aspects concernés, soit le maintien de l'intégrité de l'environnement, la poursuite de l'équité sociale et l'atteinte d'une certaine efficience économique.

Adoptée à l'unanimité : AG-06.05.2015-3.0-5

Que l'AGENDF soit en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire et de toute initiative visant à le contrer.

Que l'AGENDF soit en faveur de la réduction de déchets et de toute initiative en ce sens, incluant mais n'étant pas limité à l'ajout de bacs de compost et de consignation, l'utilisation de matériel réutilisable et la diminution de produits à usage unique.

Que l'AGENDF priorise des options écoresponsables et limite sa production de déchet lors de ses activités et ses événements.

5.1 Transport

Que l'AGENDF valorise le transport collectif et actif.

Que l'AGENDF revendique le maintien et l'amélioration des services de transport en commun par rapport aux horaires, aux trajets, aux tarifs et aux ressources disponibles.

Que l'AGENDF s'oppose aux hausses de coût des différentes vignettes de stationnement, et préconise un gel de ces frais, tout en envisageant une possible baisse de ceux-ci.

6.0 Positions retraitées

CPSC-001 Que l'AGENDF fasse la demande à la direction du Campus qu'il y ait formation d'un comité de consultation pour la rénovation de l'auditorium dans lequel l'AGENDF serait représenté en vue de la finale régionale de Cégep en spectacle ayant lieu à la session d'hiver 2014.

Ajouté : AG-06-05-13

CPSC-003 Que l'AGENDF soit pour l'uniformisation de l'histoire au secondaire dans l'ensemble du Québec.

Ajouté : AG-13-11-13

CPSC-004 Que l'AGENDF soit en faveur d'une réforme l'enseignement de l'histoire au secondaire.

Ajouté : AG-13-11-13

CPSC-006 Que l'AGENDF réitère son engagement en ce qui concerne la rénovation de l'auditorium et qu'il utilise une partie des surplus budgétaires 2014-2015 pour ce faire.

Adopté : AG-06.05.2015-2.0-1

Positions à ajouter en blocs

Bloc 1 : Affaires internes

1-1 Que l'AGENDF s'oppose à toute forme de préjudices et discrimination.

1-2 Que l'AGENDF utilise la rédaction inclusive de façon complète (p. ex. étudiant et étudiante) ou condensée (p. ex. étudiant.e).

1-3 Que l'AGENDF effectue une mise à jour régulière de son Cahier des Positions selon les besoins.

1-4 Que l'AGENDF représente ses membres aux instances internes du CNDF auxquelles elle est appelée à participer.

1-5 Que l'AGENDF fasse preuve de la plus grande transparence envers ses membres.

1-6 Que l'AGENDF se renseigne auprès de sa population de sa population étudiante afin d'être au fait de leurs besoins, demandes et revendications, notamment par l'implantation d'une boîte à suggestions ou de sondages périodiques.

1-7 L'AGENDF prône l'intégrité intellectuelle de la population étudiante.

1-8 L'AGENDF prône l'accès à des locaux et un matériel de classe adéquats et entretenus.

1-9 L'AGENDF prône l'accès au matériel de classe nécessaire à la formule du programme de l'étudiant.e, incluant mais n'étant pas limité à des prises électriques pour les programmes portables.

1-10 L'AGENDF supporte le droit des étudiants à un environnement accueillant, sain, sécuritaire, bienveillant et inclusif.

1-11 Que l'AGENDF soit en faveur de l'accès des services aux étudiants favorables à la réalité étudiante, incluant mais n'étant pas limité par des heures d'ouvertures prenant en compte les horaires de cours.

1-12 L'AGENDF prône l'accès à un matériel des lieux communs adéquat, entretenu et en quantité suffisante selon les besoins, incluant mais n'étant pas limité aux micro-ondes et aux imprimantes.

1-13 Que l'AGENDF se positionne en faveur de toute initiative visant à prévenir et combattre l'insécurité alimentaire chez la population étudiante.

Bloc 2 : Affaires externes

2-1 Que l'AGENDF représente ses membres lors des instances externes de groupes auxquels elle est affiliée ou appelée à participer, notamment la FECQ.

2-2 Que l'AGENDF entretienne des relations amiables avec les associations étudiantes des différents établissements d'enseignement supérieur, affiliées ou non à la FECQ.

2-3 Que l'AGENDF soit en faveur de la collaboration entre associations étudiantes sur des projets ou des campagnes touchant de façon positive ses membres ou étant en accord avec les positions adoptées par ses membres.

2-4 Que l'AGENDF s'oppose à toute hausse des frais de scolarité.

2-5 Que l'AGENDF s'oppose à toute baisse de subventions, d'effectif et de services en éducation aux établissements collégiaux privés subventionnés.

Bloc 3 : Réussite et accessibilité

3-1 L'AGENDF prône la persévérance scolaire.

3-2 L'AGENDF prône l'accessibilité égale et universelle à l'éducation.

3-3 Que l'AGENDF soit en faveur du maintien et de l'amélioration des conditions d'études selon les différents programmes dans le but d'en augmenter la réussite.

3-4 Que l'AGENDF soit en faveur de l'accessibilité aux produits menstruels, notamment par la gratuité et la disponibilité dans les salles de bains.

3-5 Que l'AGENDF revendique le maintien et l'amélioration du programme d'Aide Financière aux Études (AFE) dans le but de favoriser l'accès et limiter l'endettement étudiant.

3-6 Que l'AGENDF revendique une plus grande admissibilité à l'Aide Financière aux Études (AFE).

3-7 Que l'AGENDF se positionne en faveur de toute initiative visant à sensibiliser la population à l'importance et aux causes des problèmes de santé mentale.

3-8 Que l'AGENDF se positionne en faveur de toute initiative visant à favoriser l'accès aux services de soutien psychologique pour la population étudiante.

3-9 Que l'AGENDF informe sa population étudiante de toute initiative et services présents au CNDF en matière de prévention et d'intervention en santé mentale.

3-10 Que l'AGENDF revendique une meilleure intégration sociale de la population étudiante internationale.

3-11 Que l'AGENDF soit en faveur de l'ajout de services à la population étudiante avec pour but de les guider et les informer dans leurs démarches d'intégration.

Bloc 4 : Enjeux sociétaux

4-1 Que l'AGENDF soit en faveur de l'installation de toilettes non-genrées tout en rappelant que les toilettes genrées sont tout aussi essentielles.

4-2 Que l'AGENDF réitère sa demande d'installation de toilettes non-genrées faite le 23 janvier 2018 auprès de la direction.

4-3 Que l'AGENDF soit en faveur de l'accroissement de l'offre et de l'accessibilité aux logements étudiants abordables.

4-4 Que l'AGENDF revendique une plus grande accessibilité au logement étudiant à proximité des établissements d'enseignement postsecondaires.

4-5 Que l'AGENDF revendique la diminution du coût de la vie pour la population étudiante, notamment par l'offre de logements abordables pour les étudiant.e.s en enseignement supérieur.

Bloc 5 : Environnement

5-1 Que l'AGENDF soit en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire et de toute initiative visant à le contrer.

5-2 Que l'AGENDF soit en faveur de la réduction de déchets et de toute initiative en ce sens, incluant mais n'étant pas limité à l'ajout de bacs de compost et de consignation, l'utilisation de matériel réutilisable et la diminution de produits à usage unique.

5-3 Que l'AGENDF priorise des options écoresponsables et limite sa production de déchet lors de ses activités et ses événements.

5-4 Que l'AGENDF valorise le transport collectif et actif.

5-5 Que l'AGENDF revendique le maintien et l'amélioration des services de transport en commun par rapport aux horaires, aux trajets, aux tarifs et aux ressources disponibles.